

Séances DP du mois d'octobre 2018

**Voici les questions posées par les déléguées du personnel CFDT,
et les réponses apportées par l'entreprise.**

Q1 / Des anomalies sur les subventions à la restauration ont été constatées en juillet. Vous nous dites que les bugs ont été corrigés et que ce sont bien les bonnes remises qui sont appliquées désormais. Mais pour les personnes qui n'ont pas bénéficié de leur juste subvention Orange pendant plusieurs jours, qu'est-il prévu en matière de remboursement ou compensation ?

Réponse : Les salariés concernés peuvent se rapprocher de leur manager ou RH de proxie pour étudier une solution au cas par cas car il n'y a pas de dédommagement prévu de la part du pôle restauration.

Commentaire : Et s'il y a une bonne nouvelle avec bientôt 10 centimes de plus alloués par l'entreprise, il y en a une mauvaise : de nouveaux bugs ont été constatés. Soyez attentifs, contactez les personnes indiquées, gardez les tickets en anomalies dans l'attente des mesures de rattrapage côté Orange.



Q2 / Concernant les modifications unilatérales à l'application de l'accord sur le Télétravail : Le démantèlement effectif des positions de travail oblige à poser le PC portable sur le bureau et à mettre en place les multiples connexions filaires nécessaires : écran(s) fixe(s), clavier, casque, souris... Cela entraîne un fort encombrement du bureau pour les télétravailleurs et une gêne importante due aux fils un peu partout... avec la crainte de voir le PC finir par terre en cas d'accrochage malencontreux. Qu'avez-vous prévu pour prévenir ces risques en matière de sécurité et d'ergonomie ?

Réponse : Comme répondu en septembre, si un salarié se signale en difficulté par rapport à ces branchements, nous pouvons travailler à l'aménagement de la position de travail. Il en va de même par rapport à l'encombrement mentionné. Pour rappel il n'y a pas de modification de l'application de l'accord.

Commentaire : Pour rappel, il y avait la façon de faire d'avant. Et il y a la façon de faire de dorénavant. Comme ce n'est pas la même... Bah, les faits sont têtus 😊

Q3 / Concernant les modifications d'applications de l'accord du télétravail, liées au portage quotidien obligatoire du PC, vous nous avez affirmé c'étaient les pratiques normales et que le SCO ne faisait que s'aligner. Enquête en cours, d'autres unités nous confirment fonctionner comme nous le faisons jusqu'alors avec le PC au domicile sauf une fois par mois pour mises à jour. Avez-vous conscience que des réponses, sans doute hâtives, contredites par les faits, nuisent à la crédibilité de l'entreprise et à la confiance du personnel ?

Réponse : Cette organisation n'est en effet pas liée au SCO et concerne l'ensemble des unités fonctionnant en centre d'appels Cisco. L'information se trouve dans 100% pratique, outil national. Nous ne contrôlons cependant pas la mise en œuvre des autres unités.

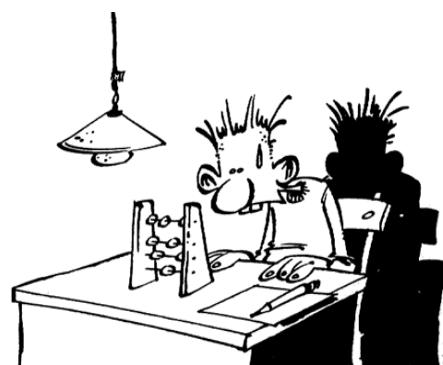
Q4 / Selon l'un des négociateurs de l'accord, contacté sur ces questions, cette modification ne pourrait-elle être basée que sur des motifs financiers. A la question 8 du mois d'août qui abordait cet aspect, vous nous avez répondu que « La réclamation ne rentre pas dans les attributions des délégués... » Nous vous vous rappelons la fin de la phrase que vous citez : « qui ont pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives... aux conventions et accords applicables dans l'entreprise (art L2313-1 du code du travail) ». Nous réclamons donc le droit de connaître les économies financières évaluées par l'entreprise concernant la mise en place ce dispositif qui modifie l'accord et qui pénalise le personnel.

Réponse : L'accord n'est pas modifié. Pour information, c'est pour une raison technique que les positions de travail avaient été doublées en 2015, suite à la mise en place d'EVITA.

Commentaire : *Et l'entreprise, depuis 2015, a-t-elle été mise en grosse difficulté financière à cause de cela ?*

Q5 / A l'avenir, avec ou sans nouvelles initiatives budgétaires, envisagez-vous les mêmes obligations de portage quotidiens pour d'autres outils de travail et pièces de mobilier ?

Réponse : Il n'y a pas de projet en cours relatif à cette question.



Q6 / Les modifications unilatérales à l'accord sur le télétravail impliquent des poses de câblages et prises supplémentaires sur la plupart des marguerites. Ces travaux ont-ils été budgétés et peut-on en connaître les coûts ?

Réponse : Comme répondu en septembre, nous sommes en conformité avec les règles de sécurité en ce qui concerne le branchement des PC. Il est prévu des réaménagements de marguerites site par site afin d'optimiser les conditions de travail mais pas de calendrier finalisé. Ce sont des coûts internes.

Commentaire : *Interne ou externe ce n'est pas l'important, mais comment convaincre de la pertinence d'une mesure qui contrarie le quotidien du personnel sans l'étayer par des chiffres édifiants ? Il n'est pas sain pour l'entreprise de faire cette économie-là ! Ça laisse un goût de sale coup.*

Q7 / Si des travaux de câblages et poses de prises supplémentaires sont prévus, à partir de quand seront-ils effectués ?

Réponse : Cf question 6

Q8 / Si des travaux ne sont pas prévus, que proposerez-vous aux télétravailleurs qui ne pourraient pas brancher leurs équipements ?

Réponse : Cf question 2

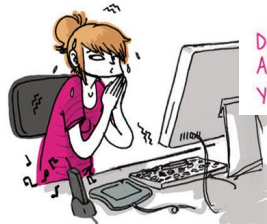
Q9 / Envisagez-vous d'entendre et de prendre en compte les multiples difficultés et craintes des conseillers vis-à-vis de la nouvelle circulaire, exprimées depuis des mois maintenant, et agir avec bon sens et esprit 2020 ? Ou les réclamations du personnel et de leurs délégués resteront-elles totalement ignorées et dédaignées ?

Réponse : Merci de préciser quelle est la circulaire à laquelle vous faites référence. Si votre question concerne le télétravail, les questions n'ont pas été dédaignées et ignorées. Nous y avons répondu depuis plusieurs mois en proposant des solutions pour accompagner au mieux les salariés (proposition d'aide à l'optimisation des branchements, sac à dos ou à roulettes, chargeur supplémentaire etc...).

Commentaire : *Il faut croire que les réponses apportées sur les nouvelles dispositions relatives au télétravail n'ont pas été convaincantes.*

Q10 / Suite à diverses réclamations sur des logiciels, matériels, hotlines en panne ou posant problème, vous nous renvoyez vers le 0810 30 3000. C'est un numéro que nous connaissons... Mais quand le problème est que nous ne pouvons pas joindre ce numéro (ou d'autres hotlines) et que nous tournons en boucle sur la musique d'accueil, quelle procédure nous conseillez-vous ?

Réponse : Si c'est un problème SI généralisé la hot line met à dispositif un message de prise en compte. Sinon c'est le même process que pour tout centre d'appel qui ne répond pas il faut réitérer un peu plus tard. S'il est vraiment injoignable, signalez le problème à votre manager pour escalade.



Deuxième sonnerie :
Allez les gars, me faites pas ce coup là,
y'a bien quelqu'un qui va décrocher ??

Q11 / Lorsque le 0810 30 3000 se déclare incompetent ou au courant du problème mais sans solution, quelle procédure nous conseillez-vous ?

Réponse : Dans ce cas signalez le problème précis à votre manager avec copie au DRC.

Q12 / De plus en plus souvent, les formations sont conçues avec de plus en plus de préformation(s)... à faire en même temps que les ventes et en répondant aux flux. Les retraits nécessaires sont-ils pris en compte dans les calculs des objectifs PVC et autres objectifs ?

Réponse : Oui les e-learning d'acquisition de compétence ainsi que les Kahoot de contrôle des connaissances sont prévus dans le temps hors production du mois concerné. Par exemple il s'agit de 3 h 30 au total pour le mois d'octobre concernant l'e-learning et la formation.

Q13 / Le personnel s'étonne que les invitations à postuler à la médaille du travail ne soient pas faites ou faites par mail en plein été et avec seulement quelques jours pour répondre. Pouvez-vous prévoir une meilleure organisation ?

Réponse : La dernière campagne de recensement des médailles a eu lieu du 13/09 au 15/10/2017 (mail du 13/09/17 à l'ensemble des RD) et la nouvelle commence le 05/10/2018 se terminera le 29/10/18. Nous relayons cette information à l'ensemble des managers.

Commentaire : Au cœur de la période, pas beaucoup d'information sur le sujet !

Votez CFTD / UNSA à l'élection CAP dès le 4 décembre 2018 pour obtenir de nouveaux droits aux personnels fonctionnaires et garantir leur avenir dans notre entreprise.

Votez CFTD / UNSA à l'élection CCP dès le 4 décembre 2018 c'est aussi ouvrir de nouveaux droits aux 48 000 salariés de droit privé d'Orange SA et construire leur avenir dans notre entreprise.



NOS CANDIDAT(E)S - CAP

LES LISTES CFTD / UNSA SONT COMPOSÉES DE CANDIDAT(E)S EXPÉRIMENTÉ(E)S AFIN D'ASSURER VOTRE DÉFENSE DANS DES CONDITIONS OPTIMALES. ILS SONT DE TOUS NIVEAUX, DE TOUTES ORIGINES, DE TOUS MÉTIERS ET RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Femmes et hommes de dialogue, ils s'engagent à être les représentant(e)s de tous avec la volonté de partager avec le plus grand nombre les valeurs de démocratie, d'émancipation, de solidarité et de progrès social défendues par la CFTD et l'UNSA. Ils apportent au personnel des réponses et des conseils avisés dans les domaines de la formation, des fins de carrières, des retraites, du temps de travail et de la rémunération. Nombre d'entre elles & eux ont déjà une expérience comme Délégué du Personnel, conseiller Prud'homal, conseiller du salarié ou défenseur syndical.

CANDIDAT(E)S CCP NON CADRES	
ISMAIL Bassem	SCE DGC
BODIGUEL Vincent	DO Ouest AD Ouest
VERDIERE Jenyfer	DO Est UAT Nord Est
DECAP Thibaut	DO Caraïbes DVD Caraïbes
GUILLAUME Emilie	DO Ouest AG PRO-PME Ouest
QOUCHBAL Najat	DO IDF AD IDF Centre
LANCE Jean-Michel	DO Est UFR
HAVEL Morgane	DO SE UI Rhône Durance

Salariés de droit privé dont l'emploi relève de la bande A à D.
Agents contractuels de droit public dont l'emploi relève des niveaux I.1 à II.3.

CANDIDAT(E)S CAP NON CADRES	
FALLEUR Pierre-Yves	DO Nord SCO Nord de France
ECHEVERRIA Dominique	DO SO AD Sud Ouest
DELGADO Jael	DTSI UPR IDF
CORTANA Laurence	DO Caraïbes URC Caraïbes
DUPUIS Steve	DO Centre Est AD Rhône Alpes Auvergne
WOUTERS Didier	DO Nord UI Nord de France
GAUTEYROUX Jean-Luc	DTSI DISU
CONNAN Nathalie	DO Ouest AE Ouest Atlantique

Chaque fonctionnaire vote pour la commission dont il dépend (selon son grade).

CANDIDAT(E)S CCP CADRES	
GIRAUD Valérie	IMTW OLS
MARBOUTY Jérôme	DO IDF DOMP IDF
JEANNIN Hélène	IMTW Marketing Expérience Client
RAPPE Eric	DTSI DSI
ANNOUSSAMY Antoine	SCE CS&O (inclus DSGC)
BELKADI Malik	DO Centre Est UAT Sud Est
KRUSZYNSKA Laetitia	Orange France Siège D. Digital et Marketing GP
SOUVANDY Bouasanga Krys	Orange France Siège Direction Entreprises France

Groupe 1:

Salariés de droit privé dont l'emploi relève de la bande F à G
Agents contractuels de droit public dont l'emploi relève des niveaux IV.3 à IV.6.

Groupe 2:

Salariés de droit privé dont l'emploi relève de la bande DBIS à E.
Agents contractuels de droit public dont l'emploi relève des niveaux III.1 à IV.2.

CANDIDAT(E)S CAP CADRES	
BROUCHET Antoine	OF Siège Directions support
FAYOLLE Jacques	DO NORD AE Nord de France
FRAYSSE Pierre	DTSI DIF
FAUX Dominique	IMTW OWF
BEAUVERGER Eric	DO IDF DOMP IDF
BLANGERO Thierry	Fcts Support et Finances DRH Com
ROGGERO Bernadette	DO Nord DOMP Nord de France
BECQUEMONT Christine	OF Siège Dir. Clients Grand Public
RIEDINGER Thierry	DO Est AG PRO-PME Est
LERAY Jean-Paul	DO Ouest SCO Ouest
DENEAU Christine	DTSI DDT
FRESNAY Jean-Claude	OF Siège Direction Entreprises France
SPILLEBOUT Pascal	DO Nord UI Nord de France
CHARTIER LONGEREY Sylvie	DO Sud-Est SCO Sud-Est
LAMARRE Eric	DO IDF AD IDF Centre
ABADIE Philippe	Fcts supports et Finances DRH COM
HALLAERT Philippe	DO Nord AD Nord de France
ANDOUCHE Joel	DTSI DSI
FAUGEROUX Catherine	DO NC AD Normandie Centre
WERTENSCHLAG Marie-Line	DO Est AD Grand Est

DANS LES BUREAUX DE VOTE, PAR CORRESPONDANCE OU EN VOTE ÉLECTRONIQUE ...



TOUS UNIS !



ABSTENTION, PIÈGE À ... !



LE 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CFTD !

VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ

